

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quinze, le vingt et un décembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle ayant pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène (qui est arrivée à la question n°11), ALLEMANDI Florence, DOUX Séverine, VAGINAY Sophie, BOISSE Sandrine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean ayant le pouvoir de M. NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : MM. FRELASTRE Jean-Michel et NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. FERRON Jean.

Délibération n°2015/147

**OBJET : CONVENTION DEPOT D'EXPLOSIF REGIE SAUZE SUPER SAUZE
UBAYE.**

CONSIDERANT la nécessité d'utiliser le dépôt de produit explosif de la station de Saint Jean par la régie du Sauze

VU le projet de convention établi par la dite-station,

VU l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye réunie le 17 Décembre 2015 à 17h30,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les termes de la convention qui lui est proposée,
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature ainsi qu'à tout document relatif à cette dernière,
- **DIT** que les crédits afférents à l'utilisation du dépôt d'explosif seront inscrits chaque année au chapitre 011 du budget de la régie du Sauze.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jacques MARTIN.

